



Dimanche 16 Juillet 2017

Incendie circonscrit à Saint Cannat et Eguilles

Un incendie s'est déclaré dans la commune de Saint-Cannat, samedi 15 juillet 2017 à 15h30. Serge Gouteyron, Sous-Préfet d'Aix en Provence, s'est rendu sur place, où un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) renforcé a été activé (SDIS 13, CD 13, Mairies de Saint-Cannat et d'Eguilles, SNCF, Groupement de Gendarmerie 13, Communication 13)

750 hectares ont été touchés. Aucune victime n'est à déplorer.

L'incendie est circonscrit depuis l'aube. Ce matin, l'action des pompiers va consister à traiter les brûlots incandescents et éviter leur propagation, alors qu'un vent de sud ouest modéré devrait souffler dans le département. Deux bombardiers d'eau sont mobilisés à cet effet.

Depuis hier, Stéphane Bouillon, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a mobilisé des moyens importants: ceux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13), du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPPM), renforcés par des groupes venus de 5 départements voisins (05,06,04,84,83), de l'Unité d'Intervention et de Sécurité Civile (UISC7) de Brignoles, et des colonnes de renforts en provenance de Savoie, du Rhône, de Haute Savoie, de l'Ain et de l'Isère.

Ce sont donc 740 sapeurs pompiers, 200 véhicules, 8 canadiens, 4 trackers, 1 Dash et deux hélicoptères bombardiers d'eau qui ont combattu les flammes.

Deux départementales, la D17 et la D18 sont encore coupées à la circulation (axes : Saint Cannat-Eguilles).

La ligne TGV Paris-Marseille a été rétablie.

Les habitants de Saint Cannat et d'Eguilles, évacués hier soir, ont pu réintégrer leur habitation ce matin.

Propriétaires, promeneurs, simples citoyens, tous ont un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information dans la veille et dans l'alerte. Pour protéger nos massifs forestiers durant l'été, la vigilance de chacun est primordiale et le concours de tous est crucial. Une grande prudence et la vigilance de tous est requise. Consultez régulièrement la carte des massifs disponible sur www.bouches-du-rhone.gouv.fr (page d'accueil)